3E. ANNÉE, No. 1. MANITOBA. SAMEDI, 31 MAI, 1873.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

Imprime et publie par J. B. BOURDEAU et Cie. WINNIPEG, SAMEDI, 31 MAI, 1873. Redige par un Comite de Collaborateurs.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "METIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada ; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés à Winnipeg, sur la rue du Bureau de Poste, à côté de la residence de M. McDermot, dans la bâtisse occupée par le *Manitoban*.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne ; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

W. G. FONSECA,

POINTE DOUGLAS.

A constamment en main un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,

ARTICLES DE GOUT,

CHAUSSURES,

EPICERIES,

FERRONNERIES,

VINS ET LIQUEURS.

1er Août 1872. 1a

ETAL DE BOUCHERIE ET CHARCUTERIE.

SAUCISSES.

M. MAXIME ROCAN prend la liberté d'informer les citoyens de Winnipeg et des environs qu'il vient d'ouvrir un ETAL DE BOUCHERIE vis-à-vis la Pharmacie du Dr. Bird, WINNIPEG, où l'on trouvera constamment du BOEUF, ROSBIF, BIFTECK, &c., de première qualité, des VIANDES DE PORC FRAIS, LARD SALÉ, SAUCISSES, &c., &c.

Prix modérés.

M. ROCAN sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Winnipeg, 18 Juillet, 1872.

Important pour les Cultivateurs et autres.

Le soussigné aura toujours en magasin durant cette saison toutes les espèces d'instruments d'agriculture en usage dans le pays, tels que

MOULINS A BATTRE,

MOISSONNEURS AVEC RATEAU,

RATEAUX SULKY pour CHEVAL, &c.

Il prendra des commandes pour des MACHINES PORTABLES A VAPEUR du pouvoir de deux chevaux et audelà, et pour tout espèce de

MACHINES POUR MOULINS A SCIE ET A FARINE,

De la meilleure qualité et renfermant les dernières améliorations.

D. U. CAMPBELL,

Agent pour les Usines de Joseph Hall OSHAWA, ONTARIO.

P.S.—Laissez vos ordres à mon adresse à la Pointe Douglas.

Winnipeg, 15 Juin, 1872. 1a

Wm. Chambers

WINNIPEG.

ARMURIER ET FABRICANT DE FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, &c.

Négociant en Carabines se chargeant par la culasse, en Revolvers, cartouches, &c., et autres articles de SPORT.

Poudre de chasse, plomb, capsules, cannes de pêche a vendre au plus bas prix.

Réparations faites sous le plus court delai et du mieux possible.

Winnipeg, 4 Juin, 1872. 1a

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné à TOUTES PERSONNES reclamant, en vertu de la Section 32 de l'Acte de Manitoba, des TITRES pour les TERRES situées dans la Partie de l'Etablissement qui se trouve sur la Rivière Rouge et la Rivière Assiniboine, qu'elles peuvent actuellement s'adresser à l'Honorable Secrétaire d'Etat pour obtenir des PATENTES pour telles Terres.

Telle APPLICATION doit être accompagnée d'un état assermenté par la personne requérant telle PATENTE, décrivant la situation et la condition du LOT, et énonçant les particularités en vertu desquelles la Patente est reclamée ; et doit être envoyée sous enveloppe au soussigné.

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau de l'Arpentage des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 19 Mars, 1873.

TERRES DANS LES LIMITES DE L'ETABLISSEMENT.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le fait de prendre, en s'y établissant ou de toute autre manière, des terres inoccupées dans les Limites de l'Établissement, soit sur la Rivière Rouge ou sur la Rivière Assiniboine, sans avoir préalablement obtenu la permission de ce Département, ne sera pas reconnu par le Gouvernement comme donnant un droit exclusif d'établissement (homestead) ou de preemption, et toute personne est par le présent requis de se conduire en conséquence.

Par ordre,

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau des Terres de la Puissance,
21 Mars, 1873.

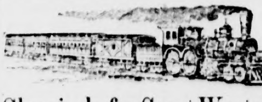

Chemin de fer Great Western

DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

LA meilleur route de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Détroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est modéré, l'expédition prompte, et le matériel roulant comprend toutes les dernières inventions.

Attention spéciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,
Surintendant Gén

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE

ET

MARÉCHAL.

M. W. F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitoba qu'il a commencé à exercer l'art de Maréchal ou de Médecin Vétérinaire. Il reçoit les visites à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg 26 Déc., 1871. 1a

LA PATRIE DES HIRONDELLES.

Hirondelles légères
Dans les cieux éclatants,
Vous êtes mes agères
Du rapide printemps.

Pour vous la patrie
Sera toujours, toujours
Où la rose est fleurie,
Où naissent les beaux jours.

Quand vous venez, l'églantier se réveille
La brise est douce et le flot aplani,
Cueillant du miel on aperçoit l'abeille ;
Sous un bosquet chaque oiseau fait son nid.

Mais de l'hiver voyez-vous un nuage,
Vers d'autres bords dirigeant votre vol,
Vous emportez et les fleurs et l'ombrage,
Et le doux chant que dit le rossignol.

TREMBLEMENT DE TERRE A SAN SALVADOR.

La ville de San Salvador dans l'Amerique centrale, vient d'être en grande partie detruite par un tremblement de terre. L'*Evening Bulletin* de Philadelphie a reçu communication d'une lettre particulière dans laquelle un résident americain de San Salvador rend compte de la catastrophe, dont il a été témoin oculaire. Nous extrayons de cette lettre les passages suivants :

San Salvador, 10 mars, 1873.

"Depuis quelques jours, de légers tremblements de terres s'étaient produits, mais ils n'inspiraient pas de craintes sérieuses. C'etait dans la journée du 4 mars ; je venais de diner, et j'avais bu à la santé du président Grant. Assis à l'entrée de notre maison, je fumais tranquillement un cigare, lorsque dans l'espace d'une trentaine de secondes, non-seulement notre maison, mais encore une grande partie de la ville s'effondèrent avec fracas. Soudain, le sol s'agita comme le pont d'un navire pendant une tempête ; des murmures épouvantables grondaient sous la terre, les murs s'ébranlaient, et en plusieurs endroits s'ouvraient de larges crevasses ; les toitures des maisons s'abattaient et des décombres de toute espèce étaient précipités sur le sol, des lampes, des cruches, des plats, des verres, etc., étaient renversés et broyés. Trois violentes secousses se sont succédés. Les domestiques Indiens poussaient des cris de détresse, et c'est en vain qu'on essayait de dissiper leur épouvante. Mais c'est sur les animaux, que le tremblement de terre produisait l'effet le plus singulier. Les oiseaux volaient de maison en maison ; les chevaux hennissaient dans les écuries ; les porcs grognaient d'une manière lamentable et semblaient nous demander protection. Tous les habitants, hommes et femmes étaient aussi glacés d'effroi.

"Quand les secousses cessèrent, je m'avançai dans les rues. Quel affreux spectacle s'ouvrait à mes yeux ! des maisons renversées, une multitude d'hommes, de femmes, d'enfants affolés courant au hasard en pleurant et en gémissant. Puis on sonna le tocsin, les tambours battirent, appelant les soldats sous les armes ; car le meurtre et le pillage se mêlent souvent dans ces circonstances à la confusion générale ; les habitants épouvantés abandonnaient la ville, et les Indiens en profitaient pour sortir des bois et se répandre dans les rues, les baïonnettes des troupes du gouvernement pouvaient à peine les tenir en respect. Ces troupes étaient postées de distance en distance tout autour de San Salvador, et une garde spéciale était portée devant et derrière la légation américaine.

"Le 10 mars les tremblements de terre continuent à se faire sentir, mais ils n'ont guère causé de dommages."

D'après une dépêche d'Aspinwall du 5 avril, des tremblement de terre plus terribles que celui dont parle la lettre ci-dessus ont ravagé San Salvador. Cette dépêche dit que huit cent personnes ont peri, que le feu s'est déclaré dans les ruines de la ville et que les pertes matérielles s'élèvent à 12 millions de piastres. On ne donne pas la date de cette nouvelle catastrophe.

San Salvador est une ville de 15,000 habitants. Il y a une vingtaine d'années, elle avait déjà été complètement démolie par un tremblement de terre.

LA FORTUNE DE L'EMPEREUR.—On lit dans la *Pall Mall Gazette* :

"Le testament de Napoléon III vient d'être homologué en Angleterre ; sa fortune personnelle est d'environ 120,000 liv. st. (3 millions de franc), qu'il laisse à l'Impératrice Eugénie.

Le seul legs qu'il laisse à son fils, est dit on, *la couronne impériale.* Si cela est vrai, voilà bien une violation de l'*idée napoléonienne* qui veut que les Bonapartes ne régnent que lors qu'ils sont appelés par la voix du peuple. A ce point de vue, le testament de l'ex-empereur est dans un sens un manifeste important pour les impérialistes. C'est un message adressé aux amis du prince Napoléon."

D'une autre côté, on assure que la liquidation de la liste civile entreprise par la commission parlementaire laissera aux héritiers de Napoléon III un actif de trois millions.

Reste à connaître la fortune personnelle aussi de l'ex-impératrice qui possède de grandes propriétés en Espagne.

L'ALIENEE DE LA 3E RUE.—La femme Annie Hennessey, qui l'autre jour à New-York, dans un moment de folie, a tué ses deux enfants, est encore à l'Hôpital de Bellevue. Son infortuné mari s'est rendu auprès d'elle, et c'est à peine si elle le reconnaissait. Elle parle sans cesse de ses pauvres enfants. Le docteur Farrington est allé la voir avant hier dans l'après-midi, et lorsqu'il lui a demande :

—Où sont vos enfants ?

—Ils sont morts, a-t elle répondu ; après une légère pause, elle a ajouté : Je les ai tués, je les ai brûlés.

—Pourquoi les avez-vous tués, a interrogé le docteur.

—Le Seigneur et les anges me sont apparus dans une vision et m'ont commandé de les tuer. Le Seigneur m'a ordonné de le faire, et quand j'ai regardé mes enfants, j'ai vu que leurs langues étaient des flammes rouges, et je l'ai fait. Oh ! mes enfants ! oh mes pauvres enfants !

—Combien de temps a duré la vision ?

—Oh ! Dieu et les anges sont restés avec moi jusqu'à ce que j'ai eu accompli le sacrifice.

A ces mots, elle joint ses mains, et elle s'est mise à réciter des prières. Puis elle a supplié avec larmes le docteur de la mener voir ses enfants ; et celui-ci s'est retiré profondement ému.

Les enfants ont été ensevelis jeudi dans la cimetière du Calvaire, et leur pére les a accompagnés jusqu'à leur dernière demeure. Quand ils ont été trouvé morts dans le baquet, ils se tenaient embrassés, ils ont été inhumés dans cette même posture.

Le coroner Keenan a tenu une enquête sur ce lugubre événement et le jury formé à cette effet a déclaré dans son verdict que "les enfants étaient morts par la suffocation et le feu entre les mains de leur mère, Annie Hennessey, pendant qu'elle était atteinte d'un accès de folie, au no, 87 3e rue, le 23e jour du mois d'avril 1873."

La pauvre folle sera probablement envoyée dans un asile d'aliénés.

TERRIBLE ACCIDENT.—On lit dans la *Minerve* :

Le train de Portland, qui arrive ordinaire à Montreal vers 11 heures, a ete jeté hors de la voie près des Sotxante. Plusieurs personnes, pas moins de 25 à 30 ont été blessées, entr'autres, M. Denis, conducteur de la malle ; il a un bras cassé.

Ce qui précède a été publié dans notre édition d'hier soir. Voici maintenant de nouveaux détails que nous avons recueillis dans la suite. L'accident a eu lieu vers 5 heures et demi du matin. Voici ce que rapporte un témoin occulaire de ce malheur :

Vers 5 heures et demi du matin, j'étais dans la chambre de toilette du char dortoir attaché au train. Le convoi allait alors à une vitesse d'environ 55 milles à l'heure. Je donnais une serviette à une dame quand je m'aperçus que le train était hors des lisses, et, en une seconde, le char dortoir fut renversé sens dessus dessous. Je parvins, non sans peine, à sortir du char. Je ne portais aucunne blessure ; mais de ceux qui se trouvaient avec moi, était un homme grièvement blessé. Le char de première classe attaché au Pullman n'a eu que peu de dommages, mais l'autre a été mis en deux morceaux. Les passagers sortaient par les fenêtres, et plusieurs avaient la figure ensanglanté. Le train a arrêté environ une heure, afin de donner les premiers soins aux blessés. Nous sommes tombés d'une hauteur de 30 pieds.

Voici une liste de quelques-uns de ceux qui ont eu à souffrir de l'accident :

M. George Thurber, d'Upton, a reçu de graves blessures internes, ainsi qu'à la tête. Ce monsieur allait à St. Hilaire.

MM. D. F. Parker, de Worcester, Mass., et W. Taylor, de l'hôtel Ottawa, ont été légèrement contusionnés.

Le Revd Dr. Slack, Doyen de Bedford, se trouvait dans le char de première classe voisin du Pullman, et reçut de grave blessures. Il a eu des côtes de casser. Le Revd Dr. Slack réside en cette ville, rue St. Antoine.

Madame et M. Brooks, de Sherbrooke, ainsi qu'une dame de l'Hôtel Ottawa, ont reçu de légères blessures.

Il y avait environ quarante personnes dans les trois chars et vingt seulement ont échappé sans blessures.

Plusieurs personnes ont échappé au danger par hasard.

Une entente merveilleuse a régné parmi les voyageurs.

Ceux qui n'étaient que légèrement blessés aidaient et soulageaient leurs compagnons moins heureux. A l'exception d'un seul resté à St. Hilaire, tous les autres ont pu se rendre à Montréal.

M. G. H. Greeley, de Boston, Mass., gravement blessé, est parvenu à force d'énergie, à se sauver d'une mort certaine.

— Des mesures de rigueur continuent en Alsace. M. Laporte, ancien avocat, auteur d'un opuscule hostile à l'Allemagne, a été condamné à quinze mois de forteresse.

LE METIS.
SAMEDI, 31 MAI, 1873.

Le Metis.

Avec le présent numéro, *Le Métis* entre dans sa troisième année d'existence. Fondé dans les intérêts de la population française de Manitoba, à l'inauguration d'un système de gouvernement nouveau dans le pays, notre journal avait à remplir une tâche laborieuse et importante. Expliquer à la population native le fonctionnement du nouveau régime politique, travailler à l'application la plus efficace des principes constitutionnels, faire connaître Manitoba dans les autres parties de la Puissance, refuter incessamment les assertions mensongères d'une certaine presse hostiles a nos vrais intérêts, dénoncer les actes odieux des nombreux fauteurs de troubles et de désordres dans notre Province, exposer les griefs et faire valoir les réclamations des habitants du pays, telle a été notre mission. Et nous osons nous flatter d'y avoir été consciencieusement fidèle. Nous avons dû sans doute rencontrer des difficultés. Il nous en a coûté beaucoup d'efforts et de sacrifices, et pécuniairement parlant, notre journal n'est pas précisément une entreprise éblouissante. Mais le résultat moral est un véritable succès, et nous n'avons qu'à nous en féliciter.

La plupart des familles d'origine française de la Province reçoivent le *Métis* et suivent attentivement les sujets d'actualité qui y sont traités. Par ce moyen les enfants s'accoutument à lire, les grandes personnes s'instruisent des choses du jour, et l'éducation politique se fait parmi la population.

Nous nous sommes appliqués spécialement aux questions d'intérêt local et particulièrement à celles qui concernent la population métisse française. On sait qu'elle a eu des adversaires acharnés et peu scrupuleux. Mais en toutes circonstances nous avons été l'avocat de sa cause, le défenseur de ses droits, et ses ennemis nous ont toujours trouvé sur la brèche pour repousser leurs attaques injustes et malicieuses. Notre franc parler a attiré sur nous toutes les fureurs des forcénés que nous dénoncions. Le saccage de notre établissement nous a appris que nous n'étions pas libres de dire la vérité. Mais ceux qui avaient eu l'intention d'anéantir le *Métis* ont eu la douleur de le voir reparaître quelques semaines plus tard, aussi bien disposé et avec les mêmes sentiments qu'auparavant. Nous continuerons la ligne de conduite que nous avons toujours suivies, nous combattrons les mêmes combats, nous défendrons les mêmes droits, et nous compterons sur l'encouragement de tous ceux qui ont à cœur les véritables intérêts de la Province de Manitoba et de la Puissance en général.

Encore les Sioux.

Les traiteurs nous arrivent des différents points de l'Ouest, et nous apportent des nouvelles plus précises de la fameuse invasion des Sioux. D'après leurs rapports, les Sioux n'ont pas d'intentions hostiles contre Manitoba, ou aucun autre établissement anglais. Mais il parait que la mission de l'Hon. M. Breland est loin d'avoir eu un résultat favorable.

Voici les faits. Un bon nombre de Sioux ont effectivement passé la frontière et se sont refugiés sur le territoire anglais. Mais ils se tenaient paisibles. Traqués par les troupes américaines, ils craignaient d'indisposer le gouvernement anglais contre eux, de peur de se trouver ensuite entre deux feux. Ils ne prétendaient d'abord rien réclamer comme droit, et n'avaient d'autre désir que celui de se faire tolérer sur le sol britannique. Sur ces entrefaites, arrive l'Hon. M. Breland. Il se rend à un camp de Métis, et fait avertir les Sioux des environs, jusqu'à deux ou trois jours de marche, qu'il désire voir leurs chefs et [illegible] grands hommes pour leur parler au nom de la Reine. Les Sioux sont enchantés de la nouvelle, et comme la plupart se croient grands hommes, il en vient un bon nombre trouver le Délégué du Gouvernement. Lorsqu'ils sont arrivés, l'Hon. M. Breland leur dit qu'il est envoyé pour leur parler au nom du Gouvernement, que la Reine reconnait pour ses enfants et aiment beaucoup tous les sauvages des prairies. Elle a toujours traité avec bonté ceux qui ont vécu jusqu'ici sur ses territoires. Si ses nouveaux enfants, les Sioux, veulent se bien conduire, et vivre en paix sur ses terres, ne jamais faire de mal aux colons ou aux voyageurs, elle leur accordera la même protection, et leur fera des présents. Il, (M. Breland) leur aurait bien apporté des présents, au nom de la Reine, mais les chemins se trouvaient trop mauvais à cette saison de l'année.

C'est là en substance le discours que l'Hon Délégué a tenu aux Sioux. Ceux-ci en ont été encore plus enchantés. Nous craignions d'être chassés, dirent-ils; on nous invite, et on nous offre des présents. Nous sommes bien là. Si le gouvernement anglais fait ces démarches, ce n'est pas par affection pour nous; c'est qu'il nous craint. Et puisqu'il nous craint, nous avons bonne chance d'être traités avec libéralité. Quant aux présents, nous irons bien les chercher nous mêmes à Fort Garry.

Voilà ce qu'ils ont dit à plusieurs Métis, et, en conséquence, nous pouvons nous attendre à avoir leur visite dans le courant de l'été.

Bien que nous n'ayons pas à craindre d'être attaqués par les Sioux, la démarche de l'Hon. M. Breland n'en a pas moins eu un résultat peu intéressant. Nous avions compris qu'il était envoyé par le gouvernement Canadien uniquement pour s'enquérir de l'état des choses, voir l'attitude des Sioux, tâcher de connaitre leurs intentions, s'assurer si les rumeurs d'invasion de leur part étaient fondées, et faire un rapport sur le tout. Dans ce cas, il devait se rendre au milieu d'eux sans tambour ni trompette, sous le prétexte de faire la traite des fourrures, suivant son habitude lorsqu'il va dans les prairies, ne rien dire de sa mission, prendre toutes les informations possibles, et s'en revenir faire son rapport. Mais en se disant autorisé à parler au nom de la Reine, il n'a fait que compliquer la question sans aucun profit, et la rendre plus difficile à résoudre.

Espérons cependant que cette démarche n'aura pas les conséquences regrettables qu'on nous a fait appréhender.

La Cour.

Une session extraordinaire de la Cour du Banc de la Reine doit avoir lieu Mardi, le 10 Juin prochain. Dans l'Acte relatif à cette Cour passé à la dernière session, et tel qu'imprimé dans les Statuts, l'époque des termes ne se trouve pas fixée. Et il a été question pendant quelque temps de ne pas tenir de Cour. Mais par une disposition d'un Acte antérieur, le Lieutenant-Gouverneur est autorisé à ordonner par proclamation une session extraordinaire de la dite Cour, et dans la circonstance actuelle, il use de cette prérogative.

D'après la nouvelle loi, le terme doit être de vingt jours et divisé en deux parties: les premiers dix jours seront consacrés exclusivement aux affaires criminelles, et les derniers dix jours aux causes civiles. Le terme civil ne commence donc effectivement que le 20 Juin, et ceux qui n'ont pas d'affaires criminelles n'ont pas besoin de se rendre avant cette date.

Arrivees.

Parmi les passagers du *Selkirk*, arrivé la semaine dernière, il y avait MM. Chabot et Laporte qui viennent comme nous l'avons dit dans notre dernier numéro, ouvrir un magasin de marchands tailleurs.

On nous informe que MM. Chabot et Laporte ont loué le vaste magasin de l'Hon. M Boyd, à Winnipeg. Succès.

L'*International* est arrivé de Moorhead, Lundi matin. M. Médéric Foucher, de St. Jacques de l'Achigan, P.Q., et MM. Crevier et Tasse de Montréal, parmi un nombre de passagers. Ces messieurs se proposent tous de s'établir à Manitoba.

Visite de Mgr. l'Archeveque a l'Ecole des RR. Sœurs de St. Norbert.

Jeudi dernier, 29 Mai, Mgr. l'Archevêque étant en promenade à St. Norbert, les élèves des RR. SS. de la Charité, profitèrent de la bonne occasion et demandèrent à Monseigneur la faveur d'une visite. Sa Grâce accepta avec plaisir.

La salle de l'école était très-bien ornée.

Les enfants chantèrent une gracieuse chanson en l'honneur de l'illustre visiteur, et l'une des petites filles lit au nom de tous le beau et touchant compliment suivant:

Monseigneur,

Si de belles phrases étaient le seul moyen d'exprimer à Votre Grâce nos sentiments de respect, de vénération et d'amour, nous nous imposerions silence; mais nous sommes certains que vous aimez notre language et sa simplicité; c'est pourquoi nous sommes si heureux de vous présenter nos hommages et de dire à Votre Grâce combien vos enfants de St. Norbert sont reconnaissants pour tant de soins et de dévouement prodigués, surtout à la jeunesse de ce pays. Votre présence, au milieu de nous, Monseigneur, est un évènement, lequel sera à jamais gravé dans nous jeunes cœurs. Une fois de plus nous sentons combien vif est l'intérêt que vous nous portez. Impuissants à prouver notre sincère gratitude, nous élevons nos voix vers Dieu; nous lui demandons d'accorder à Votre Grâce, santé, paix et bonheur, et de conserver longtemps à notre vive affection le Prélat Vénéré que nous sommes si heureuses d'appeler du doux nom de Père.

La prière de vos enfants, Monseigneur, ne serait pas complète, si le nom de Votre Grâce ne venait se placer avec amour sur leurs lèvres comme dans leurs cœurs. Leurs vœux pour le bonheur de leur Père sont quotidiens. Nos accents d'aujourd'hui ne sont qu'une répétition bien douce des aspirations de nos cœurs.

Avec des vœux, veuillez agréer, Monseigneur, l'expression des sentiments de vénération et d'amour dont sont animés vos enfants de St. Norbert

Sa Grâce remercia avec bonté les enfants des bons sentiments qu'ils venaient de lui exprimer, les félicita de leur bonne tenue et de leur chant, puis leur accorda un congé.

Le Sacre College.

Un almanach religieux, la *Gerarchia Cattolica*, publié dernièrement à Rome pour l'année 1873, nous donne l'état suivant touchant le Collége dee Cardinaux.

Il y a actuellement 46 Cardinaux vivants. Comme le nombre peut en être porté jusqu'à 70, il s'ensuit qu'il y a aujourd'hui 24 siéges vacants dans le Sacré Collége.

Parmi ces augustes personnages, 21 sont âgés de plus de 70 ans. Le plus jeune d'entr'eux est le prince Lucien Bonaparte qui n'est âge que de 45 ans. Il a reçu le chapeau cardinalice à 40

Des Cardinaux actuels, il y en a 8 qui ont été crées par Grégoire XVI; les autres ont été crées par Pie IX. 95 membres du Sacré Collége sont déjà décédés depuis le commencement du pontificat de Notre Saint Père Pie IX.

On sait que les Cardinaux forment le Sénat et le Conseil du Souverain Pontife; ils sont ses aides et ses auxiliaires dans le gouvernement et la conduite du troupeau de Jésus-Christ. Leur nom dérive d'un mot latin *cardo, cardines* qui signifie *gond* ou *pivot*, parce qu'ils sont en quelque sorte comme les gonds et le pivot sur lesquels tournent les portes de l'Eglise. Leur institution remonte à la plus haute antiquité.

Aux Cardinaux seuls, réunis en conclave, il appartient d'élire le Pape, et l'usage est depuis longtemps qu'ils le choisissent dans leurs rangs. Ce droit leur a été conféré, exclusivement à tous autres, en 1059, par Alexandre III. et trois conciles œcuméniques sont venus depuis ratifier solennellement ce privilège.

Les Cardinaux portent la pourpre, à l'exception de ceux tirés des ordres religieux proprement dits. Ces derniers ont la soutane, les bas et le manteau de la couleur de l'habit de leur institut. Mais tous, sans exception, portent la barette, la calotte et le chapeau de couleur rouge. Ils ont le titre d'*Eminence*.

Leur nomination est réservée au Souverain Pontife; c'est lui qui les a crée, qui leur fait la remise du chapeau, insigne de leur dignité, comme le pallium est l'insigne de l'Archevêque métropolitain; c'est encore lui qui leur assigne leur titre et leurs fonctions.

En souvenir des *soixante-dix Vieillards* que Moïse s'adjoignit pour le gouvernement du peuple d'Israël, le pape Sixte V a fixé au chiffre de *soixante dix* le nombre des Cardinaux. C'est le corps de ces Soixante-dix Princes de l'Église qui constitue ce qu'on appelle le *Sacré Collége*.

On porte à 18 ou 20 le nombre de *Saints* honorés sur les autels qui sont morts revêtus de la pourpre romaine.

Les cardinaux doivent résider à Rome; mais le Pape dispense de cette obligation ceux qui sont titulaires d'évêchés ou d'Archevêchés en dehors de l'Italie.

Ils se divisent en trois *ordres* ou catégories:

1o. Les Cardinaux de l'ordre des *Evêques*, au nombre de *six*, sont les titulaires des évêchés *suburbicaires*, ainsi appelés, à cause de leur situation dans le *suburbium* ou banlieue de la ville de Rome.

Les Cardinaux-évêques assistent en chape et en mitre aux chapelles papales.

2o. Les Cardinaux de l'Ordre des Prêtres, au nombre de *cinquante* sont les titulaire d'églises situées à Rome ou sous ses murs. Ces églises s'appellent *titres*.

Les Cardinaux prêtres paraissent en chasubles aux chapelles papales. Plusieurs sont revêtus du caractère episcopal.

Les Cardinaux de l'Ordre des Diacres, au nombre de *seize*, sont les titulaires d'autres églises situées à Rome, qu'on appelle *diaconies*.

Les Cardinaux diacres figurent en dalmatique et en mitre dans les chapelles papales; ils ne sont revêtus pour l'ordinaire que du diaconat; plusieurs sont prêtres.

Bien que les *Evêchés suburbicaires* les *titres* et les *diaconies* fassent un total de 72, le nombre de 70, fixé par Sixte V pour le grand complet du Collége des Cardinaux, n'est jamais dépassé; de sorte qu'il y a toujours au moins deux de ces églises qui ne sont pas pourvues de titulaires.

Les Cardinaux sont pris parmi les différentes nations. Cependant le plus grand nombre sont Italiens Ordinairement, 5 ou 6 appartiennent à la France; 3 ou 4 à l'Autriche; 4 ou 5 à l'Espagne; 2 ou 3 à la Bavière; 1 au Portugal et 1 à l'Irlande. Il y en avait 1 en Angleterre ces années passées. On ne voit pas qu'aucun ait encore appartenu à l'Amérique du Sud. Il est probable que l'Amérique du Nord sera encore longtemps sans participer à ce grand honneur.

Fete de la Reine.

Samedi dernier a été généralement observé comme jour de fête, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la Reine. Des courses de différentes sortes ont eu lieu à Winnipeg, et avaient réuni un nombre considérable de personnes des paroisses environnantes.

Des drapeaux flottaient sur un grand nombre d'édifices, et les magasins, boutiques, et ateliers étaient fermés. A midi, un salve de 21 coups de canon fut tiré par la compagnie d'artillerie sous le commandement du Major Taschereau, sur la pointe en face de Fort Garry. Immédiatement après, le corps de musique du Collége de St. Boniface joua *God save the Queen*, de la galerie de l'Archevêché. Ensuite commencèrent les courses à pied, et autres amusements. Il y eut course de 100 verges, course d'un mile, course avec saut, course à la barrière, course en sac, course a trois jambes, course en arrière, etc. Puis vinrent les courses de chevaux. A la première course, le cheval de M. John Grant arriva le premier, suivi par celui de l'Hon. McKay.

Les concurrents de la seconde course furent les chevaux de l'Hon. M. McKay, de MM. J. Grant, Louis Thibault A. Murray, D. Sutherland, E. Lagemonière, A. Levêque. La victoire resta au cheval de M. Grant. Celui de l'Hon. M. McKay arriva le second.

PARLEMENT DU CANADA.

Dans la séance du 20 courant à la Chambre des Communes, Sir John A. MacDonald a lu le telegramme annonçant la mort de Sir George Etienne Cartier en versant d'abondantes larmes, et sous le coup d'une profonde émotion. Les Honorables MM. Langevin, Dorion, Cauchon, McKenzie prirent aussi la parole.

Sur motion de Sir John A. MacDonald, il a été décidé que les funérailles de Sir George E. Cartier se feraient aux frais du Gouvernement et qu'un monument serait érigé à sa mémoire.

Le Parlement Fédéral a été prorogé le 23 courant.

Dans une des séances du Comité sur l'émigration, M. Cunningham a proposé que les émigrants européens aient leur passage gratis de Québec à Fort Garry. La motion a été amendée de manière à donner aussi le passage gratis aux émigrants pauvres des autres provinces, et a été adoptée à l'unanimité.

NOUVELLES LOCALES.

— Les maringouins ont fait leur apparition.

— L'eau a baissé beaucoup depuis quelques jours.

— M. Monchamp construit un nouveau magasin à Winnipeg.

— La *Gazette* annonce que le Lieutenant-Gouverneur habitera *Silver Hights* durant cet été.

— M Urquhart doit, dit-on, remplir les fonctions de Secrétaire Privé du Lieutenant Gouverneur.

— M. J. A. N. Provencher, Commissaire des Sauvages, est attendu prochainement.

— On construit plusieurs nouvelles bâtisses autour du Fort et près du debarcadère.

— Les matériaux pour la construction de l'Hôtel du Pacifique sont arrivés par les derniers bateaux.

— Nous avons eu un vent de nord passablement froid pendant deux ou trois jours.

— Les hirondelles qui ont l'habitude de construire leurs nids sous le bord des toits sont activement à l'œuvre.

— La diligence a repris ses voyages réguliers et nous apporte la malle trois fois par semaine comme par le passé.

M. Urbain Delorme, de St. François-Xavier, est revenu de la prairie avec 1200 robes de buffalos. Il les a immédiatement vendues 25 chelins et demi sterling la pièce.

— L'Inspecteur des postes est attendu prochainement. Il devra y avoir de nouveaux arrangements pour le service des postes dans les localités où des nouveaux bureaux doivent être ouverts.

— Lundi dernier, 26 Mai, a été chanté dans la Chapelle du Couvent de St. Boniface, un service pour le repos de l'âme de Messire Villeneuve, du Séminaire St. Sulpice de Montréal.

— Dimanche dernier, 20 Mai, les drapeaux ont flotté sur l'Archevêché et le Collége de St. Boniface, en mémoire du Grand Saint Grégoire VII que le monde catholique fêtait cette année d'une manière extraordinaire.

NOUVELLES CANADIENNES.

— On annonce la nomination de M. Edward Carter, de Montréal, comme juge-en-chef de Manitoba.

— Les restes de Sir George Cartier ont du quitter l'Angleterre le 29 courant, et les funérailles devront avoir lieu le 12 juin.

— Le *Journal de Québec* annonce que des ouvriers ont commencé à travailler sur le chemin de fer de la rive Nord

— Deux nouveaux journaux sont publiés dans la Province de Québec: *L'Echo de Beauharnois* et le *Courrier de Rimouski*. Ce dernier reparaît après une suspension de quelques [illegible]

— Le Gouvernement du Nouveau Brunswick envoie l'Hon. W.

nand, M. Kirk, M.P.P. pour Guysboro et M. Allison, M.P.P. pour Hants, aux Etats Unis pour examiné le système des asiles des ivrognes.

— Le Gouvernement Fédéral a refusé de désavouer le bill de la Législature de Québec qui régularisait le réglement de la ville de Montréal accordant un million de piastres au chemin de Colonisation du Nord de Montréal.

— La *Gazette de Joliette* avait annoncé, il y a quelques mois, que l'Hon. M. Olivier serait fait juge pour ce District, et serait remplacé au Sénat par M. G. De Lanaudière. Une information récente et accréditée confirme pleinement cet avancé.

— Une dépêche de St. Jérome, dit que dimanche une cinquaintaine de personnes étaient allées voir un amas de quelques mille billots arrêtés dans les anfractuosités du rocher qui surmonte la chûte Sanderson, St. Jérôme. Un respectable habitant du village, nommé Jean Baptiste Pagé, eut l'imprudence de s'aventurer sur quelques-uns de ces billots qui, se détachant tout a coup entrainèrent ce pauvre malheureux qui fut précipité dans le gouffre que surmonte cette affreuse chûte haute de 30 pieds. Son corps n'a pas encore été retrouvé.—*C. de St. Hyacinthe.*

La Sante de Notre Tres Saint Pere.

Nous lisons dans le *Nouveau Monde* :

Une lettre de Rome donne les détails que voici :

Rome, 16 Avril.

"La santé de Pie IX s'améliore. L'affection rhumatismale disparait graduellement, malgré l'influence de la température peu favorable, en cette saison, à sa prompte et entière guérison. Sa Sainteté, peu accoutumée à se soigner, cédant aux instances le son medecin, consent à garder le lit, et cela nous donne d'espérer qu'elle ne tardera pas à être rendue à la santé complète.

Les feuilles révolutionnaires ont fait grand bruit d'une indisposition du Pape. Notre premier devoir est de rassurer nos lecteues à cet égard. Voici dans toute la vérité. Le Saint Pere n'est nullement atteint d'une maladie grave. Il a seulement commencé à ressestir les effets de la réclusion forcée à laquelle le con demned, depuis plus de deux ans et demi, les tyrans piémontais. Le vatican, n'est pas un séjour très-sain. Quand les mauvais temps ne permettent pas à l'auguste prisonnier de sortir dans son jardin, seul coin de terre qui lui reste encore, il ne peut prendre de l'exercice que dans les galeries et les musées nécessairement humides et froids. Or voilà trente deux mois que cela dure. Rien d'tonnant, par conséquent que le vénérable vieillard ait ressenti de rhumatlsme. Du reste, cette douleur, parfois assez vive, mais nullement dangereuse, n'empêche pas que l'état général ne soit tout-à-fait satisfaisant.

Le Saint père dort comme à l'ordinaire, prend régulièrement ses repas, reçoit les prélats et les cardinaux qui viennent l'entretenir des affaires de l'Eglise, signe tous les papiers qui requièrent son auguste signature, se lève pour entendre la sainte messe dans la salle attenante à la sienne ; car il n'a pas voulu par respect, que l'autel fut dressée dans sa chanbre à coucher. Le visage est excellent, et la douleur qui n'incommode, du reste, Pie IX que lorsqu'il fait un mouvement, n'altère en rien les forces dont il jouit.

Telle est l'entière, l'exacte vérité sur la santé de Pie IX. Nous recevons chaque jour des letrres de Rome et jusqu'ici aucun de nos correspondants n'a confirmé les bruits mis en circulation par l'ignoble presse qui escompte d'avance les profits qu'elle espère retirer de la mort de ce Pontife dont un roi qui se dit catholique s'est fait guichetier.

Il est absolument faux que Sa Sainteté ait consulté d'autres medecins que ses mèdecins ordinaires. Son état, n'étant nigrave ni compliqué, ne le demandait en aucune façon."

Le 15 avril Sa Sainteté a reçu en audience le Prince Adalbert de Baviere et la Princesse sa femme, venus pour le remercier de ce qu'il lui avait adressé la palme du Dimanche des Rameaux.

On lit dans l'*Univers* :

Nous engageons les catholiques à se confier dans l'espérance obtinée que Dieu nous gardera Pie IX encore longtemps Le monde a un si grand besoin de cette miséricorde! On se dit qu'après lui avoir fait franchir le premier la limite des vingt-cinq années de Pierre, la Providence semblerait nous avoir encore donné trop peu, en nous l'ôtant lorsque le péril demeure.

Helas! il nous sera ôté cependant. L'heure, inconnue des hommes, est fixée dans les desseins de Dieu. Pie IX mourra. Il le sait et nous le savons. Quand ce coup de foudre viendra ébranler les débris croulants du monde, ce ne sera pas un mystère qu'on se dira à voix basse. Le tonnerre sera entendu de toute oreil le humaine, tout cœur cessera un moment de battre, tout esprit sera dans une entente à angoisse incomparable. On se demandera ce que Dieu va faire du genre humain, plus vivant en ce seul homme que dans la foule des rois, et parmi les mortels qui ont encore l'usage de la pensée, l'on verra pâlir comme les autres ceux qui croiront alors que leurs vœux vont être remplis. Ils mesureront alors la place que tenait ce vieillard dont le sépulcre semblera ne s'être ouvert que pour engloutir une civilisation.

Une voix sortira du cercueil de Pie IX, la voix prophétique qui, au pied du Calvaire, annonça que les derniers jours de Jérusalem infidèle etaient venus: Ne pleurez pas sur moi, mais pleurez sur vos œuvres, sur vous et sur vos enfants!

Mais le peuple du Christ se rassemblera et se raffermira dons l'orage. Le Pape sera mort, non la papauté

Lorsque Moïse connut son heure, il monta de la plaine sur la montagne, vis à-vis de Jéricho, la pays de la confusion, où se tenait l'ennemi. Alors Dieu, élargissant le regard de son serviteur, que l'âge n'avait point troublé, *non caligavit oculus ejus*, lui fit voir toute la Terre promise. "Et le Seigneur lui dit: Voila la terre pour laquelle j'ai fait serment à Abraham, à Isaac et à Jacob, en leur disant: Je donnerai cette terre à votre postérité. Tu l'as vue de tes yeux et tu n'y passeras point." Et Moïse mourut.

Mais depuis que Pierre a reçu le nom de Moise pour le porter dans tout l'héritage du Fils de Dieu, Moïse est dans Pierre, et Pierre dans le Christ immortel, et la terre n'a plus de chemins qui soient fermés à celui dont les pieds ne peuvent plus être liés par la mort.

Louis Veuillot.

NOUVELLES DIVERSES.

— On compte 1000 Chinois à St. Louis, Missouri.

— Les Indiens enlèvent le bètail et scalpent les fermiers dans le sud-ouest du Kansas.

— Le procès à Londres du célèbre prétendant Tichborne, accusé de parjure, a commencé le 23 avril.

— L'état d'Illinois propose d'infliger la castigation en public à tout mari qui aura porté la main sur sa femme.

— Les habitants de St. Louis se propose de fêter le 17 Juin, le 200e anniversaire de la découverte du Mississippi par Marquette et Joliet.

— Le conseil municipal d'Osage, Iowa, veille à la santé des femmes de cette ville.

Il vient de défendre la vente des corsets, dans l'enceinte de la ville.

C'est une sage mais inutile précaution, la vanité feminine a plus d'un moyen de se jouer des réglements civiques.

— Un jour, un paysan des environs de Paris, traduit pour altération de lait devant le tribunal, expliquait le mieux qu'il pouvait pourquoi on avait trouvé tant d'eau dans ses boites Il avait, disait-il, fait deux parts de son lait, l'une pour ses *clients* l'autre pour son veau. Il avait mis de l'eau dans la seconde, laissé la première parfaitement pure; mais au moment de partir, il avait confondu, et il avait emporté à Paris le lait destiné au veau, et laissé au veau le lait destiné aux *clients*—" de façon, monsieur le président, ajouta-t-il d'un ton piteux, que les *clients* se sont plaints."

— Mais le veau ne s'est pas plaint, reprit en riant le président de Bouton, et il condamna notre homme.

— Un terrible accident a eu lieu dimanche dernier à Dixon, Ill. Sur les onze heures de l'avant-midi, au moment où toutes les églises finissaient leurs cérémonies religieuses, la population se porta en masse vers la rivière.

Le spectacle du baptême de treize convertis à la secte des Baptistes, qui devait avoir lieu près du pont sur la rive nord était la cause de cet empressement. Le pont de cette ville, était suspendu à cinquante pieds de l'eau, très rapide en cet endroit et profonde de 20 pieds. Il avait 600 pieds de long et était construit en fer. La foule s'y précipita pour être témoin de la cérémonie de l'immersion des nouveaux Baptistes. Le ministre était occupé à plonger le troisième converti quand soudain, la structure du pont se brisa sur toute la longueur, avec un bruit semblable à une decharche d'artillerie. Toute cette masse vivante fut precipitee dans l'eau, offrant une scène d'horreur indescriptible. L'on a retiré 45 cadavres et l'on suppose qu'il en reste encore au fond de la rivière. Une multitude de spectateurs ont été blessés. Dixon est en deuil.

Necrologie.

Ces jours derniers les journaux et des lettres privées nous apprenaient la triste nouvelle de la mort de Messire Villeneuve du Séminaire St. Sulpice de Montreal. Le cri de douleur que cette mort inattendue a fait pousser dans la ville de Montreal, a eu de l'echo jusqu'ici, et il ira même se repercuter dans quelques mois jusque sur les bords de la Saskatchewan et du fleuve McKenzie. Les bienfaits du regretté defunt n'etaient pas limites à la ville de Montreal; ils venaient jusqu'ici et allaient même jusqu'au pole nord soulager la misère, consoler la souffrance et faire bénir par un grand nombre de pauvres et d'orphelins de toute race son nom et la maison à laquelle il appartenait.

Sa Grâce Mgr l'Archevêque et ceux de sa maison qui avaient pu connaitre ce digne prêtre témoignaient combien cette perte leur etait sensible et rappelaient avec bonheur le zèle qu'il portait aux missions, les services qu'il aimait à rendre soit aux prêtres, soit aux religieuses partant pour le Nord-Ouest, en usant de son influence auprès des autorités pour obtenir à ces missionnaires des passages gratis ou des reductions de prix.

Ce généreux prêtre dépensait chaque année des sommes assez considerables de ses propres deniers pour venir en aide aux orphelins, et pourvoir à l'ornement des Chapelles des Missions de Manitoba et du Nord-Ouest. C'est donc un ami et un bienfaiteur que nous perdons, nous aussi, dans la personne du regretté M. Villeneuve.

Nous nous associons à tous ceux à qui il faisait du bien pour prendre une large part à la peine qui afflige aujourd'hui les Messieurs de St. Sulpice de Montreal qui perdent en lui un sujet si distingué.

C'était le 25 Avril dernier, que la mort venait arrêter tout à coup ce zèle prêtre au milieu même de l'exercice de son saint Ministère. Elle ne l'a pas surpris cependant, il s'y attendait depuis quelque temps. Tous les soirs il reglait ses comptes et mettait ses affaires en bon ordre. La veille il avait même fait son testament dans lequel etait marqué une certaine somme destinée à bâtir une maison de refuge pour les pauvres veuves. Peu avant de mourir, il avait acheté quantité de petits objets pour faire revendre au profit des Missions du Nord.

Le jour même de sa mort, il avait confessé toute la matinée et avait visité les malades dans l'après-midi. C'est en revenant de cette visite, le soir, qu'il se sentit affaiblir tout à coup au milieu de la rue. Il entra dans une maison et fit appeler son confesseur. Celui-ci eut à peine le temps de lui donner l'Extrême-Onction. Le corps fut immédiatement porté au Seminaire où une foule de personnes, et surtout les pauvres, affluèrent autour de son cercueil. Les funérailles eurent lieu le 29 à l'Eglise de Notre-Dame, au milieu d'un immense concours de fidèles. Plus de 100 prêtres assistaient dans le Sanctuaire. Sa Grandeur Mgr. LaRocque, de St. Hyacinthe, chanta le service.

M. Villeneuve était né en France le 7 Janvier 1808. Il fut ordonné prêtre en 1830. Il passa au Canada en 1838. Il fut professeur au College de Montreal dont il devint directeur pendant quelques années—puis continua au Seminaire d'exercer son zèle dans différents ministères jusqu'au moment même de sa mort.

A VENDRE.

Une TERRE de six chaînes de largeur, située à la Prairie du Cheval Blanc, voisine du lot de Gabriel Lavallé, avec maison et hangar.

S'adresser à

ANTOINE PLANTE

SOCIETE AGRICOLE DU COMTE DE SELKIRK.

L'assemblée annuelle de la dite Société aura lieu

MERCREDI, le 11 JUIN prochain, à 2 P.M.

dans le Palais de Justice, Winnipeg, pour la réception du rapport des Directeurs pour l'année expirée et autres affaires.

A. M. BROWN,
Président.

JAS. STEWART,
Secrétaire.

Venez v[illegible] Pellete[illegible]

LES soussignés donnent avis qu'ils achètent

LES PELLETERIES de TOUTES SORTES

Pour lesquelles ils donnent le plus haut prix payé dans la Province.—Paiement en marchandises ou en argent, au choix du vendeur.

Ils achètent aussi les

SOULIERS DU PAYS (Mocassins)

Et paient aussi le plus haut prix.

Place d'affaire :—WINNIPEG.

Dans la nouvelle bâtisse de M. Monchamp, sur la grande rue, entre le Dr. O'Donnell et le magasin Donaldson.

Botte, $3.50 ; Congress, $3.00 ; Bottine, $1.50 ; Soulier, 75c ; Chemise, $1.00 ; Chapeau, $1.00 ; Ceintures flechées, $3.75 ; Couverte, $2.50 ; Couverte grise, $1.50 ; Indiens, 15c ; Coton, 15c ; Cobourg, 25c ; Chausson de laine, 50c ; Chausson de coton, 25c ; Tuques flechees, $1.00 ; Culotte, $3 ; Habits, $5.00 ; Fusil double, $18.00.

Et quantité d'autres effets qui seraient trop long à écrire qui viennent d'être reçus par le steamer "Selkirk" et qui seront vendu à bon marché.

DAOUST & CHARTRAND.

Winnipeg, 3 avril, 1873.

JAMES STEWART,

PHARMACIEN,

RUE GARRY,

vis-à-avis l'Eglise Methodiste.

WINNIPEG.

DROGUES,

MEDECINES ET PARFUMERIES,

JOUETS ET ARTICLES DE GOUT,

ARTICLES DE TOILETTE EN GRANDE VARIÉTÉ.

Un soin spécial pour la préparation des prescriptions.

Chemin de fer Great Western

DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

LA meilleur route de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Detroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est modéré, l'expédition prompte, et le materiel roulant comprend toutes les dernières inventions.

Attention speciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,

Surintendant Gén

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872

ARRIVÉ PAR LE SELKIRK

MARCHANDISES de PRINTEMPS et D'ETE

DE TOUTES SORTES.

Assortiment complet dans chaque Département

AU

MAGASIN DE WM. DREVER.

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES,

HARDES FAITES,

CHAPEAU,

CHAUSSURES DE TOUS GENRES.

VAISSELLES,

VERRERIE.

A grand marché pour argent comptant.

RUE DREVER—EN FACE DU BUREAU DU *LIBERAL*.

Printemps et Ete, 1873.

A. G. B. BANNATYNE,

GRANDE RUE, WINNIPEG,

MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL.

A en mains et doit recevoir par les premiers bateaux un assortiment choisi et des plus considérables qui aient jamais été importés dans cette Province, consistant en quantités variées de

MARCHANDISES SECHES,

OBJETS DE FANTAISIE,

EPICERIES DE TOUTES SORTES,

VINS ET LIQUEURS,

BIERE, AILES ET PORTER en bouteilles.

CIGARES ET TABAC,

DRAPS CANADIENS ET ANGLAIS,

HARDES FAITES,

BOTTES, BOTTINES ET SOULIERS,

QUINCAILLERIE,

OUTILS de Charpentiers et Menuisiers.

BECHES, PELLES, FOURCHES, HOUES,

&c., &c., &c.

Un assortiment considérable et choisi de

FAIENCERIE ET VERRERIE.

ACHETE ET VEND

FARINE ET PROVISIONS, PEMICAN, ROBES ET PEAUX.

LOTS DE VILLE A VENDRE.

Arpentages des Terres

DE LA

PUISSANCE.

ATTENDU qu'il résulte de graves inconvénients de ce que des ordres sont presentés de la part de Députés-Arpenteurs employés dans l'arpentage des Terres de la Puissance, pour certaines sommes d'argent en paiement de gages et autres comptes, nonobstant un avis public préalable annonçant que ces ordres ne seraient pas reconnus, toutes personnes sont par le présent requises de prendre avis que NUL TEL ORDRE ne sera desormais accepte ou payé à ce Bureau.

J. S. DENNIS,
Arpenteur-Général.

Bureau des Arpentages,
—Terres de la Puissance,
Winnipeg, 1 Mai, 1872.

J.&G.D. McVICAR & CIE.

POINTE DOUGLAS

—

ONT l'honneur d'informer le Public de Winnipeg et des environs qu'ils ont en mains toutes espèces d'Instruments d'Agriculture,

Faucheuses et Moissonneuses

COMBINEES,

Faucheuses simples,

Moulins à battre,

Rateaux,

Charreues,

Herses,

Cultivateurs,

Charrues à casser la terre,

Moulins à Beurre,

Fourches de toutes variétés.

Ils sont aussi agents pour les

Moulins a coudre (Wanzer).

Ainsi que les

Orgues et Melodions

DE

Bell et Cie., de Guelph, Ontario.

Ils ont aussi reçu un assortiment des plus complets de toutes sortes de

Grains de semence

GRAINES DE JARDINS,

(RÉCOLTE DE 1871.)

Le tout à des prix excessivement modérés.

J. ET G. D. McVICAR ET CIE.,

-n-o. Marchands à Commission.

H. J. MARSHALL,

CONSTRUCTEUR ET CONTRACTEUR,

—

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES ET MOULURES EN MAGASIN OU FAITES A ORDRE.

—

SPECIALITE.

Fabriques de Meubles de Menage, &c.

—

Adresse :—La maison voisine de la Douane, Winnipeg.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MANITOBA.

—

CAPITAL $250,000.

Divisé en 2,500 actions de $100 chacune, avec pouvoir de l'augmenter jusqu'au montant de $500,000.

—

LE et après le 1er AOUT prochain, les livres d'actions de cette Compagnie seront ouverts aux actionnaires, à FORT GARRY et à MONTREAL.

Le premier versement de DIX par cent. sur chaque action sera du, et pas plus de vingt par cent. du dit capital ne sera exigé pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

SIR HUGH ALLAN, Montréal.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.

GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.

HON. JAMES McKAY, Manitoba.

JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.

HON. M. A. GIRARD, Manitoba.

A. G. B. BANNATYNE, Ecr., Manitoba.

—

Des formules d'application pour actions, et autres informations pourront être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,

Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

Banque de Manitoba.

—

CAPITAL $500,000.

En 5000 parts de $100 chaque.

—

LES LIVRES d'ACTION de cette Corporation seront ouverte aux Souscripteurs à FORT GARRY, Banitoba, et à MONTREAL, Province de Québec, le et après le 1er AOUT, 1872.

Le premier payement de vingt par cent. avec une somme additionnelle égale à 20 par cent. sur le dit versement sera payable pour chaque part du capital.

Cette Corporation n'entend pas faire entrer plus de trente par cent. du capital pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.

HON. JAMES McKAY, Manitoba.

ROBERT TAIT, Ecr., Manitoba.

GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.

SIR ALEXANDER T. GALT, M.C.M.G., Montréal.

JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.

ANDREW McDERMOT, Ecr., Manitoba.

—

Des formules d'application pour actions ou autres Informations peuvent être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

MM. Wilson et Hyman.

—

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flannelle, de poches à grain et a farine, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,

Vaisselle,

Fleur,

Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m

Pride of the West.

—

SALON,
SALLE DE BILLARDS,
JEUX DE QUILLES.

—

L'ETABLISSEMENT LE PLUS CONSIDERABLE EN DEÇA DE CHICAGO.

—

Les soussignés viennent de terminer à grands frais et d'ouvrir leurs vastes établissement situé

RUE DU BUREAU DE POSTE.

—

La Salle est garnie de SIX TABLES DE BILLARDS de premier choix et de DEUX JEUX DE QUILLES.

Le tout très-complet et accompagné d'un ameublement de goût.

Le Salon sera constamment fourni des meilleurs VINS et LIQUEURS, CIGARES, etc.

Rien ne sera épargné pour faire de l'établissement une place de choix.

J. F. MOORE & CIE.

Winnipeg, 27 Août 1872.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA
PROVINCE DE MANITOBA.

—

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, bureau du MÉTIS, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriété, les préparer pour l'enrégistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

DR. TURVER.

—

Le Dr. Turver a transporté son Bureau à a PRAIRIE DU CHEVAL BLANC, chez M. Pierrette Poitras.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

—

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Américain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

BOIS, BOIS.

—

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathédrale de St. Boniface, et deçoit tous les jours son fonds de commerce re bois sec, lattes, bardeaux et piquets.

Il a en vente toutes les espèces de bois blanchis, moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière amélioration, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les mach ine sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigné s'attend les mettre en opération vers le 1er d'Août.

Son clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix :

Planches	$50 50
No. 1, Communes	45 00
No. 2, "	35 00
No. 1, de dimensions	45 00
No. 1, Battens	50 00
Colles de toute sorte	28 00
No. 1, Plancher embouveté et blanchi	65 00
No. 1, " non " "	50 00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60 00
No. 1, Cloisons embouvetées, etc. "	55 00
Bois clair blanchi	75 00
" non "	70 00
Planches, claires, ½, 1½, 2 pouces	70 00
Bardeaux XX	7 25
" X	5 50
Lattes	5 00
Piquets de clôtures, plates	18 00

Bois livré à la ville à des taux modérés.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 12 juin, 1872. 1a.

Librairie Catholique

DU

"METIS."

—

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,

ENVELOPPES,

PLUMES,

CRAYONS,

ENCRIERS,

LIVRES D'ÉCOLE

OBJETS DE PIÉTE,

MÉDAILLES,

CHAPELETS,

CUCIFIX,

CROIX,

IMAGES RELIGIEUSES,

ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun de articles ci-dessus énumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du MÉTIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont modérés.

Les Bureaux du *Metis* sont situés à Winnipeg, sur la rue du Bureau de Poste, à côte de la résidence de M. McDermot, dans la bâtisse ci-devant occupée par le *Manitoban*.

J. H. ASHDOWN.

—

EN FACE DE LA PHARMACIE DU DR. BIRD.

—

A en mains toutes sortes de POELES et USTENSILES de cuisine de la meilleure qualité et des plus durables.

—

FOURNAISES,

HUILE DE CHARBON,

QUINCAILLERIE,

FERBLANTERIE,

&c., &c., &c.

—

Qu'il vendra aux plus bas prix au comptant.

Une visite est respectueusement sollicité.

Winnipeg, 1er Aout, 1872. 1a

Aux Ecoles.

—

MM. les Commissaires d'Ecole trouveront au bureau du METIS les fournitures d'école qui leur sont nécessaires, telles que

LIVRES,

PAPIER,

FOUDRE A ENCRE,

ARDOISES,

CAHIERS,

PLUMÉS,

CRAYONS,

CRAIE,

&c., &c., &c.

—

PRIX MODERES.

AUX

CHASSEURS, TRAITEURS, etc.

"Tue-Douleurs"

DE

Perry Davis

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nommé le Dr. C. J. Bird, "Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS pourront s'équiper à aussi bon marché que possible.

Par boite de deux douzaines,

Ou en plus grand quantité.

—AUSSI—

Baume a Poumons d'Allen.

PILLULES DU DR. HERRICK.

Emplatres de Galbanum

DU

DR. HERRICK.

Poudre conditionnees

D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS, Montreal.

"SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg.

aa.

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

—ooo—

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques,

—ooo—

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNERAIRES.

—ooo—

CARTES

DE VISITES,

D'ADRESSES,

DE COMMERCE,

ETC ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES

—ooo—

LIVRES,

BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril, 1871